

13 OCT. 2023

Madame, monsieur,

Nous vous adressons cette présente lettre car, en tant que citoyen.nes habitant.es de Teillé, notamment de la Gapaillère, nous nous interrogeons quant à la récente consultation publique sur le projet SAS BIO'GAP'ENERGIE du 2 octobre au 31 octobre sur l'unité de méthanisation à Teillé, au lieu-dit la Gapaillère.

En effet, ce projet est déjà en cours de fonctionnement depuis au moins six mois. La vie du village en a été d'ores et déjà profondément transformée, sans réflexion, de la part des promoteurs du projets, sur les conséquences sur la qualité de vie des habitant.es et sans prendre en compte leur avis et leurs inquiétudes.

Tout d'abord, en ce qui concerne les odeurs, des émanations régulières nauséabondes ressortent de ces constructions à l'extérieur mais également dans les logements (ventilation qui capte l'air extérieur) alors même qu'au chapitre 1.3 du dossier de demande d'enregistrement, le projet promet de « désodoriser et valoriser les effluents d'élevage ».

En terme de bruit, des sifflements intermittents se font entendre ainsi que des systèmes mécaniques.

Des passages réguliers de tracteurs et camions ont lieu dans le villages dans une circulation anarchique. Le trafic a significativement augmenté sur les voies étroites du village. Des risques d'explosions liés à l'exploitation sont également craints par les habitant.es.

De même, le méthaniseur fonctionne 24h/24h et ne permet aucune trêve.

La valeur immobilière des biens les plus proches ne peut être que drastiquement diminuée par cet environnement industrialisé. Quelles compensations seraient prévues ?

À l'échelle plus humaine, ce projet questionne le « bien vivre ensemble » et la qualité des relations entre voisins (mise à l'écart des personnes questionnant le projet...).

Nous nous questionnons sur la communication autour de ce projet. Nous sentons un discours lissé et édulcoré qui ne laisse pas de place à la remise en question. Les promoteurs du projets avançaient que le méthaniseur, par ces tonnages réalisés, ne nécessitent pas d'enquête publique. Or, aujourd'hui, nous sommes confrontés à cet avis de concertation et des questions se posent : une augmentation du tonnage exploité va-t-elle avoir lieu ?

Enfin, des interrogations voire inquiétudes émergent. Nous nous questionnons sur les rejets de ce système de méthanisation en terme de pollution des eaux et des sols.

De même, quelles sont les formations des agriculteurs par rapport à ces nouveautés techniques et industrielles que présentent la méthanisation ?

Nous interrogeons le greenwashing promu par l'entreprise « Bio Gap' », exploitation agricole conventionnelle sans légitimité pour pouvoir se dénommer de cette manière. Il induit une confusion sur l'entreprise agricole qui n'est pas conventionnée en agriculture biologique.

Nous observons une augmentation des trafics de tracteurs aux alentours de la ferme. Nous nous demandons si le méthaniseur n'est pas finalement alimenté par d'autres exploitations. Ces passages répétés de gros appareils dégradent les voies publiques inadaptées à ces circulations et nous nous questionnons quant au financement de leur entretien.

Enfin, le projet de méthanisation a été conçu à moins de 50 mètres des habitations. Depuis, la loi a changé et propose plutôt une mise en place de tels projets de 100 à 200 mètres des maisons. Qu'en est-il des compensations ?

Nous, collectif d'habitant.es mobilisé.es contre ce projet, attendons une attention particulière à notre écrit et souhaitons des réponses concrètes à nos questionnements.

Emilie Leblanc, Lison Suteau, Violette Gautreau, Thibaud Ménard, Myriam Gautreau, Aglaé Gautreau, Anouck Gautreau, Patricia Peniguel, Vincent Nison, Laetitia Nison, Catherine Provost

Catherine Provost (06 32 52 98 94) .

